

DELIBERATION (2020) DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Décisions modificative n°2 - Virement de crédits - Budget principal

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Date de convocation : 10 décembre 2020

Présents : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Jean-Marie BILLY, Michel MARTINIANI, Marie-Aimée GUILMAN, Claire JEAN.

Représentés : Sébastien GARREAU (pouvoir à Sébastien SIRIEIX), Antoine MARCHAND (pouvoir à Jean-Marie-BILLY),

Excusé : Pascal BERTRAND

Secrétaire de séance : M. Sébastien SIRIEIX

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder au virement budgétaire suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DF - 6413 - Personnel non titulaire	7 000.00	
DF - 6451 Cotisation URSSAF	5 000.00	
TOTAL 011 - Charges de personnel	12 000.00	
DF - 615231 - Voirie		12 000.00
TOTAL 011 Charges à caractère général		12 000.00

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des 14 votants :

- approuvent l'ajustement budgétaire ci-dessus.
- chargent Monsieur le Maire d'accomplir les formalités nécessaires.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 15 décembre 2020

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche-Noire,

Le 15 décembre 2020

Le Maire, Pascal BRUHAT